

AIDE MÉMOIRE MOYENS PRESSION 2024-2025



Ce document est un **aide-mémoire** et ne constitue pas un document légal. Vous pouvez consulter le document original en lisant le code QR ci-Joint →



- **Aucun Service** de Relations communautaires, tournage de film, festival événement spécial, événement sportif, service exclusif à des membres et ou l'artiste d'une tournée (spectacle).
 - **Aucun nouveau projet pilote** ne peut être mis en place à l'exception de ceux implantés par le MSSS, par les CISSS/CIUSSS ou de Santé Québec;
 - **Aucun retour d'escorte Médicale** si aucun patient à bord. (Devons prendre soin de les laisser dans endroit sécuritaire et à l'abri. **Aucun retour d'équipement** sauf :
 - Incubateur, ballons aortiques, ECMO, civières de soins critiques et des civières d'avion-ambulance.
 - **Aucun lavage extérieur du VA** sauf feux de route, gyrophares, clignotants, miroirs, fenêtres et bandes réfléchissantes.
- Aucune ouverture de dossier au CH** laisser les cartes à l'infirmière du triage.
- Pas de statut fait au SONIM/ Tablette** Sauf 10-07. **Aucun Code 10 lors des communications** radio sans abus du temps d'antenne.
- Les seuls statuts dont vous aurez besoin de faire vocalement sont :
 - Début Quart de travail
 - Mise en dispo après inspection
 - Mise en route d'une affectation
 - Arrivée sur les lieux d'affectation
 - Affectation annulée (si le cas)
 - Mise en dispo à la fin d'intervention
 - Si panne GPS, verbaliser votre destination pendant la panne.
 - Verbaliser le statut "Libre (10-27) lorsque la civière est libérée.
- Vérification du matériel et moniteur comme d'habitude. **Aucun rapport d'inspection sauf en papier** pour moniteur et Insp. Mensuelle/ hebdo.
 - **Aucun document administratif de l'employeur** non obligatoire en vertu de la LSPU, (Ex :feuille de route, feuille Equip. Défect.) Equip. Défect doit être laissé à un endroit désigné par l'employeur avec les infos nécessaires pour savoir le problème. Formulaire débordement, opioïde et chaleur accablante doivent être complétés comme d'habitude.
 - **Aucun reçu d'essence** est complété ou rapporté. **Aucun numéro de VA ou kilométrage complété** lors du plein.

Donc, **sur un appel**, on dit seulement quand on se **dirige sur l'Appel**, quand on **arrive sur les lieux**, quand on est **libre au CH** et quand on est **dispo au CH** et si l'appel est **annulé/ refus**.

- **Aucun retour de draps, couvertures, taies, jaquettes souillées**, Laisser dans contenant identifié de votre employeur au CH (peu importe le CH). Si hors secteur et pas de contenant, rapporter au CH d'appartenance.
- **Ne pas prévenir l'aéroport** de notre arrivée
- Aucune inscription des patients dans les CH. Laisser les cartes à l'inf. du triage. Aucune info nécessaire à l'inscription sera amassée.
- **Arrêt de la chronométrie** des heures lors des interventions (**on ne compile plus les heures**)
- **AS-803 PAPIER** et **AUCUN 810**. Copie 2 et 3 du 803 dans la boîte fournie par l'employeur au CH. Si pas de boîte (hors zone) Rapporter au CH du secteur.
- Inspection mécanique **format papier**.
- **Cesser Remplissage de Propane** des Véhicules Hybride.
- Pour les **transports à l'urgence**, **Laisser le patient à l'infirmière au triage. Aucun déplacement dans l'urgence SAUF cas instables pour aller dans salle de Choc ou autre.**
- Pour les **transports inter-établissement**, **Transfert des patients s'effectue dans l'entrée prévue a cet effet dans le centre receveur, aucun déplacement dans l'établissement. EXCEPTIONS :**
 - Obstétrique (et enfants moins de 5 ans)
 - Si provient des soins intensifs, hémodynamie, soins intermédiaires ou unité coronarienne Et qu'il correspond à une des conditions cliniques suivantes :
 - Intubé
 - Ballon Aortique
 - ECMO
 - Escorte médicale (Médecin ou infirmière ou inhalo)
 - Transports dans des CHSLD
 - Soins palliatifs
 - Transfert P-2 et P2-E
 - Prescription médicale que patient ne peut tolérer le transfert multiple de civière.
- **Arrêt de respecter les Directives d'attribution des Véhicules. C.-a.-d. prendre n'importe quel VA dans le garage** (à L'intérieur du même numéro d'accréditation) Ne pas utiliser un Véhicule 10-06.
- Les **P-8** seront effectués seulement **entre 12h00 à 17h00**

N'oubliez pas que les moyens de pression sont en place pour **déranger** et qu'ils ont été **accepté par le tribunal**

Vous ne pouvez pas être sanctionné pour avoir appliqué les moyens de pression sur cette liste.